



JEAN-PAUL JAMES

PAR LA GRACE DE DIEU ET L'AUTORITE DU SAINT SIEGE

ARCHEVEQUE DE BORDEAUX, EVEQUE DE BAZAS

DECRET DE MODIFICATION DE SECTEURS PASTORAUX

Considérant le canon 374§2 « Pour favoriser l'exercice du ministère pastoral dans une action commune, plusieurs paroisses voisines peuvent être unies dans des groupements particuliers comme par exemple les vicariats forains »

Considérant que le diocèse de Bordeaux et Bazas est structuré par des secteurs pastoraux et que cette structuration est laissée au libre choix de l'évêque qui tient compte des traditions et coutumes locales, de la situation géographique et historique des paroisses, des possibilités de rencontres faciles des prêtres avec le doyen, du nombre d'habitants dans ce territoire de la Gironde

Après consultation des doyens et curés concernés,

Modifications à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Dans la zone pastorale de l'agglomération bordelaise,

Ensemble pastoral de Bordeaux Centre :

Au secteur pastoral « Notre-Dame/Saint-André/Saint-Louis », seront adjointes les paroisses Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Eloi.

Dans la zone pastorale des Terres de Gironde,

Ensemble pastoral du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre :

Au secteur pastoral de « Salles », seront adjointes les paroisses de Guillos, d'Hostens, de Louchats et de Saint-Magne.

Nonobstant toutes choses contraires

A bordeaux le 22 avril 2021

Isabelle BROUAT
Chancelière



† Jean-Paul JAMES
Archevêque de Bordeaux